

# RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES VACCINATEURS SUR LE VACCIN ANTIGRIPPAL SAISONNIER POUR LA SAISON 2020-2021

Bureau du médecin-hygiéniste en chef

## Table des matières

1. Quelles sont mes responsabilités en tant que vaccinateur? .....	3
2. Qui est admissible au vaccin contre la grippe saisonnière financé par l'État en 2020-2021?.....	6
3. Qu'est-ce qu'un vaccin antigrippal haute dose? .....	6
4. Quels sont les composants du vaccin antigrippal de la saison 2020-2021?.....	7
5. Quels produits sont utilisés pour la vaccination antigrippale de la saison 2020-2021?.....	7
6. Quels sont les effets secondaires du vaccin antigrippal saisonnier?.....	7
7. Le vaccin antigrippal saisonnier peut-il donner la grippe? .....	7
8. Qui ne devrait PAS recevoir systématiquement le vaccin antigrippal saisonnier?.....	7
9. Les personnes ayant déjà souffert d'un syndrome oculo-respiratoire (SOR) après avoir reçu un vaccin antigrippal saisonnier devraient-elles être vaccinées contre la grippe saisonnière? .	8
10. Les personnes allergiques aux œufs devraient-elles recevoir le vaccin contre la grippe saisonnière? .....	8
11. Les femmes enceintes devraient-elles recevoir le vaccin antigrippal saisonnier? .....	8
12. Le vaccin antigrippal saisonnier est-il sécuritaire pour les mères qui allaitent?.....	8
13. Comment le vaccin antigrippal saisonnier doit-il être entreposé? .....	9
14. Pendant combien de temps une fiole peut-elle être utilisée une fois ouverte? .....	9
15. Peut-on remplir les seringues de vaccin antigrippal saisonnier et les utiliser plus tard? .....	9
16. Comment le vaccin antigrippal saisonnier est-il administré?.....	9
17. Quelles sont la posologie et la fréquence du vaccin antigrippal saisonnier?.....	10
18. À quel moment après la vaccination la protection se développe-t-elle et combien de temps dure-t-elle? .....	10
19. Est-il possible de recevoir le vaccin antigrippal saisonnier avant ou après avoir donné ou reçu du sang ou des gammaglobulines? .....	10
20. Les vaccins antigrippaux saisonniers, anticoquelucheux pour adultes et antipneumococciques peuvent-ils être administrés en même temps? .....	10
21. Peut-on administrer le vaccin antigrippal saisonnier à une personne qui a reçu d'autres vaccins récemment?.....	10
22. Où puis-je trouver de plus amples renseignements sur le vaccin antigrippal saisonnier? .....	11
23. Quelle méthode de facturation les praticiens doivent-ils utiliser?.....	11
24. Quelles lignes directrices dois-je respecter pendant la COVID-19 ?.....	11

## Renseignement à l'intention des vaccinateurs sur le vaccin antigrippal saisonnier pour la saison 2020-2021

Le Bureau du médecin-hygiéniste en chef (BMHC) surveille l'activité grippale toute l'année grâce à son système de surveillance. Toutefois, la majeure partie des cas de grippe surviennent entre les mois d'octobre et d'avril.

***Pour obtenir des renseignements continus au sujet de l'activité grippale au Nouveau-Brunswick, veuillez consulter le rapport hebdomadaire publié sur le site Web du BMHC au [https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies\\_transmissibles/content/grippe/activites\\_de\\_surveillance\\_influenza.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/grippe/activites_de_surveillance_influenza.html).***

### **RESPONSABILITÉS DE TOUS LES VACCINATEURS**

#### **1. Quelles sont mes responsabilités en tant que vaccinateur?**

Tous les vaccinateurs qui administrent les vaccins financés par le gouvernement, y compris les vaccins antigrippaux et antipneumococciques, doivent respecter le [Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick](#). Sont comprises, entre autres, les responsabilités suivantes :

##### Signalement des cas à la Santé publique

Les effets secondaires suivant l'immunisation (ESSI) doivent être signalés à la direction de la santé publique de la régie régionale de la santé (RRS) locale conformément à la politique 2.7 et à la norme 3.8 du nouveau [Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick](#) et à l'aide du formulaire intitulé « Rapport des effets secondaires suivant l'immunisation (ESSI) » disponible à l'adresse suivante :

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/Epidemiologie/RapportEffetsSecondairesSuivantImmunitation.pdf>

##### Consignation au dossier

L'article 14 du Règlement 2009-136 afférent à la *Loi sur la santé publique* oblige les vaccinateurs à fournir au client un document attestant l'immunisation. Les cartes de vaccination sont disponibles à votre bureau régional de la Santé publique.

##### Gestion du vaccin et de la chaîne de froid (voir la question 13)

##### Compétence

L'organisme employeur doit avoir reconnu la compétence de ses fournisseurs de vaccins subventionnés par le gouvernement, conformément à la politique 2.4 du [Guide du programme d'immunisation du Nouveau-Brunswick](#).

##### Innocuité

Les vaccinateurs doivent s'assurer :

- d'avoir de l'adrénaline en leur possession pendant la vaccination;
- que les clients sont surveillés pendant au moins 15 minutes après l'administration d'un vaccin;
- que l'immunisation est consignée, en indiquant le numéro de lot du vaccin. **Ces renseignements sont importants en cas de rappel du vaccin ou d'effet secondaire suivant l'immunisation.**

## Commander et recevoir des vaccins

Le Nouveau-Brunswick devrait recevoir le vaccin en octobre. Toutes les commandes seront passées en revue pour garantir une distribution équitable à tous les fournisseurs de soins de santé. Nous déterminerons les groupes prioritaires aux fins de distribution de manière à garantir que les personnes les plus à risque reçoivent le vaccin en premier (c.-à-d. les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, etc.).

Au cours des dernières années, les fabricants de vaccins contre la grippe qui approvisionnent le Canada ont connu des ruptures de stock ou des retards dans la livraison des vaccins pour diverses raisons qui échappent au contrôle des provinces et des territoires. Afin d'allouer suffisamment de temps pour la livraison du vaccin antigrippal de cette année à votre établissement ou clinique, **prière de ne pas planifier de séances de vaccination avant d'avoir reçu le vaccin**. Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick reçoit les doses de vaccin commandées pour la saison **en quatre envois ou plus** échelonnés sur plusieurs semaines, de sorte que **vous ne recevrez pas** 100 % de votre commande à la première livraison.

Bien qu'il soit préférable de donner le vaccin avant le début de la saison grippale (en octobre ou au début de novembre), les vaccinateurs doivent profiter de toutes les occasions qui se présentent pour administrer le vaccin antigrippal pendant la saison en cours, même après l'observation d'une activité grippale dans la communauté (après avril).

<b>Vaccinateur</b>	<b>Où commander le vaccin</b>
Professionnels de la santé (médecins, infirmières praticiennes et sages-femmes)	Bureau régional de la Santé publique
Foyers de soins agréés	Bureau régional de la Santé publique
Professionnels de la santé et personnel infirmier des Premières Nations	Dépôt central de sérum
Programme extra-mural (PEM)	Dépôt central de sérum
Pharmacies (incluant les pharmacies communautaires et hospitalières ainsi que les dépôts auxiliaires)	<b>Voir le NOUVEAU processus de commande du vaccin contre la grippe ci-après</b>

Les bureaux régionaux de la Santé publique ne remettront le vaccin qu'aux vaccinateurs qui apportent des contenants isothermes suffisamment grands pour contenir les doses, un bloc réfrigérant, des matériaux isolants et des appareils de surveillance de la température (thermomètres maxima-minima).

Les professionnels de la santé des Premières Nations et du PEM qui administrent le vaccin antigrippal doivent passer leur commande directement auprès du Dépôt central de sérum à l'aide du formulaire de commande de vaccins et de produits biologiques financés par l'État (lien ci-dessous). Il est important d'indiquer sur le formulaire la date de livraison et de confirmer que Postes Canada assure la livraison dans votre région afin de garantir que le vaccin sera livré en toute sécurité.

[https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/ProfessionnelsEnSantePublique/11954f-4-1-5\\_Public-Funded-Vaccine-letter\\_size-interactive.pdf](https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/fr/MaladiesTransmissibles/ProfessionnelsEnSantePublique/11954f-4-1-5_Public-Funded-Vaccine-letter_size-interactive.pdf)

Pour la saison grippale 2020-2021, les services de vaccination pour les résidents des établissements résidentiels pour adultes (ERA) sont prévus pour inclure le Programme Extramural du Nouveau-Brunswick en collaboration avec d'autres partenaires. Les fournisseurs auront accès au vaccin FLUZONE® Haute dose directement auprès du Dépôt central de sérum à l'aide du formulaire de commande de vaccins et de produits biologiques financés par l'État. Il est important d'indiquer sur le formulaire le nom de l'ERA.

**NOUVEAU processus de commande du vaccin antigrippal pour les pharmacies**

Le Nouveau-Brunswick devrait recevoir le vaccin en octobre. Toutes les commandes seront passées en revue pour garantir une distribution équitable à tous les fournisseurs de soins de santé. Nous déterminerons les groupes prioritaires aux fins de distribution de manière à garantir que les personnes les plus à risque reçoivent le vaccin en premier (c.-à-d. les hôpitaux, les établissements de soins de longue durée, etc.).

Au cours des dernières années, les fabricants de vaccins contre la grippe qui approvisionnent le Canada ont connu des ruptures de stock ou des retards dans la livraison pour diverses raisons qui échappent au contrôle des provinces et des territoires. Afin d'allouer suffisamment de temps pour la livraison du vaccin antigrippal de cette année à votre établissement ou clinique, **prière de ne pas planifier de séances de vaccination avant d'avoir reçu le vaccin.** Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick reçoit les doses de vaccin commandées pour la saison **en quatre envois ou plus** échelonnés sur plusieurs semaines, de sorte que **vous ne recevrez pas** 100 % de votre commande à la première livraison.

Groupe	Processus de commande	Commentaires
Pharmacies hospitalières (incluant les dépôts auxiliaires désignés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commander les vaccins pour les patients et le personnel auprès de McKesson Canada sur Pharmaclik en utilisant le numéro d'article de McKesson.</li> <li><b>McKesson communiquera les détails de la promotion aux clients par l'intermédiaire de Pharmaclik à la mi-août.</b></li> <li>Chaque unité contient 10 doses (voir ci-après les renseignements sur les produits).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le ministère de la Santé ne facturera plus aux régies régionales de la santé les vaccins utilisés pour l'immunisation de leur personnel.</li> <li>Les pharmacies hospitalières désignées comme étant des dépôts auxiliaires n'utilisent plus le Système d'information sur la Santé publique (SISP) pour commander les vaccins contre la grippe.</li> </ul>
Pharmacies communautaires (incluant les dépôts auxiliaires désignés, mais excluant les pharmacies Shoppers Drug Mart)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Commander les vaccins pour les patients et le personnel auprès de McKesson Canada sur Pharmaclik en utilisant le numéro d'article de McKesson.</li> <li><b>McKesson communiquera les détails de la promotion aux clients par l'intermédiaire de Pharmaclik à la mi-août.</b></li> <li>Chaque unité contient 10 doses (voir ci-après les renseignements sur les produits).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les pharmacies communautaires désignées comme étant des dépôts auxiliaires n'utilisent plus le Système d'information sur la Santé publique (SISP) pour commander les vaccins contre la grippe.</li> <li>Pour obtenir de l'aide ou poser des questions, veuillez composer le 1-800-565-7821 pour parler à un spécialiste du service à la clientèle de McKesson.</li> </ul>

Pharmacies Shoppers Drug Mart	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commander les vaccins auprès du Matrix Distribution Centre en utilisant le DIN.</li> <li>• Chaque unité contient 10 doses (voir ci-après les renseignements sur les produits).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des instructions spécifiques pour la commande de vaccins seront fournies par Shoppers Drug Mart plus près des dates de commande.</li> </ul>
<b>Remarque : si vous avez déjà passé votre commande auprès du Dépôt central de sérum, vous devez commander selon les procédures ci-dessus.</b>		

#### Renseignements sur les produits pour commander des vaccins auprès de McKesson

Fournisseur	Nom du produit	Numéro de produit Number	Numéro d'article McKesson
Sanofi Pasteur	Fluzone (Fiole multidose)	136181	153899 –article générique qui remplacera le produit disponible
Sanofi Pasteur	Fluzone (seringues préremplies)		
GSK	FluLaval Tetra (Fiole multidose)		

#### Renseignements sur les produits pour commander des vaccins auprès de Matrix

Fournisseur	Nom du produit	DIN
Sanofi Pasteur	Fluzone (Fiole multidose)	2432730
Sanofi Pasteur	Fluzone (seringues préremplies)	2420643
GSK	FluLaval Tetra (Fiole multidose)	2420783

## **ADMISSIBILITÉ**

### **2. Qui est admissible au vaccin contre la grippe saisonnière financé par l'État en 2020-2021?**

- Un programme universel de vaccination antigrippale, financé par les fonds publics, sera offert à tous les résidents et résidentes du Nouveau-Brunswick. Le vaccin antigrippal quadrivalent sera offert aux personnes de six mois et plus, y compris aux résidents et résidentes d'établissements de soins de longue durée de moins de 65 ans, et ce, sans frais.
- Le vaccin FLUZONE® Haute dose sera offert aux résidents et résidentes d'établissement de soins de longue durée (foyers de soins agréés et établissements résidentiels pour adultes autorisés) de 65 ans et plus, et ce, sans frais.

Pour de plus amples renseignements, visitez le [www.qnb.ca/grippe](http://www.qnb.ca/grippe).

## **COMPOSANTES ET PRODUITS DU VACCIN 2020-2021**

### **3. Qu'est-ce qu'un vaccin antigrippal haute dose?**

Le vaccin FLUZONE® Haute dose est un vaccin antigrippal trivalent (à trois composants) inactivé qui est conçu spécifiquement pour les personnes de 65 ans et plus. Le vaccin haute dose contient quatre fois plus d'antigènes que les vaccins antigrippaux inactivés à dose normale afin de donner aux personnes âgées une réponse immunitaire plus forte (c.-à-d. un taux d'anticorps plus élevé) et, par conséquent, une meilleure protection contre la grippe.

#### 4. Quels sont les composants du vaccin antigrippal de la saison 2020-2021?

Pour la saison de la grippe 2020-2021, on recommande d'utiliser, dans l'hémisphère nord, des vaccins quadrivalents contenant les composants suivants :

Vaccins à base d'œuf

- Virus analogue à A/Guangdong-Maonan/SWL1536/2019 (H1N1) pdm09;
- Virus analogue à A/Hong Kong/2671/2019 (H3N2);
- Virus analogue à B/Washington/02/2019 (lignée B/Victoria);
- Virus analogue à B/Phuket/3073/2013 (lignée B/Yamagata).

Pour la saison de la grippe 2020-2021, on recommande d'utiliser, dans l'hémisphère nord, des vaccins trivalents contenant les composants suivants :

Vaccins à base d'œuf

- Virus analogue à A/Guangdong-Maonan/SWL1536/2019 (H1N1) pdm09;
- Virus analogue à A/Hong Kong/2671/2019 (H3N2);
- Virus analogue à B/Washington/02/2019 (lignée B/Victoria).

#### 5. Quels produits sont utilisés pour la vaccination antigrippale de la saison 2020-2021?

- FLULAVAL® Tetra (GSK)
- FLUZONE® Quadrivalent (Sanofi)
- FLUZONE® Haute dose (Sanofi)

Les vaccins FLULAVAL® Tetra et FLUZONE® Quadrivalent sont offerts en flacons de 10 doses. Un nombre limité de seringues préremplies à usage unique du vaccin FLUZONE® Quadrivalent sera disponible.

Les vaccins FLUZONE® Haute dose sont fournis dans des seringues préremplies.

### **EFFETS SECONDAIRES ET CONTRE-INDICATIONS**

#### 6. Quels sont les effets secondaires du vaccin antigrippal saisonnier?

Un tiers des personnes vaccinées signalent une sensibilité au point d'injection pouvant persister jusqu'à deux jours. Des symptômes semblables à ceux de la grippe (fièvre, myalgie et fatigue) peuvent se manifester dans les 6 à 12 heures suivant la vaccination et peuvent durer un ou deux jours, particulièrement chez les personnes qui reçoivent le vaccin pour la première fois. Les réactions d'hypersensibilité anaphylactiques sont rares.

#### 7. Le vaccin antigrippal saisonnier peut-il donner la grippe?

Le vaccin antigrippal saisonnier ne peut causer la maladie puisqu'il ne contient pas de virus vivant.

#### 8. Qui ne devrait PAS recevoir systématiquement le vaccin antigrippal saisonnier?

Les personnes suivantes ne devraient **pas** recevoir systématiquement le vaccin antigrippal saisonnier :

- Les nourrissons âgés de moins de 6 mois;
- Les personnes qui ont eu une réaction allergique sévère (anaphylactique) à un quelconque composant du vaccin antigrippal (excepté une réaction aux œufs);
- Les personnes atteintes d'une maladie fébrile aiguë grave;

- Les personnes qui ont présenté le syndrome de Guillain-Barré dans les six semaines suivant une vaccination antigrippale antérieure. *On ignore s'il existe une association causale entre la vaccination antigrippale et le risque accru de récurrence du syndrome de Guillain-Barré (SGB) chez les personnes ayant des antécédents de cette maladie, quelle qu'en soit la cause. Il semble prudent pour le moment d'éviter de vacciner contre la grippe les personnes qui ont déjà présenté un SGB dans les six semaines suivant une vaccination antérieure.*

### **9. Les personnes ayant déjà souffert d'un syndrome oculo-respiratoire (SOR) après avoir reçu un vaccin antigrippal saisonnier devraient-elles être vaccinées contre la grippe saisonnière?**

Des cas de syndrome oculo-respiratoire (SOR), soit la présence d'une rougeur oculaire bilatérale accompagnée d'un ou de plusieurs symptômes respiratoires (toux, respiration sifflante, oppression thoracique, difficulté à respirer, difficulté à avaler, enrouement ou mal de gorge) survenant dans les 24 heures suivant la vaccination, avec ou sans œdème facial, ont été observés durant la saison grippale 2000-2001, et quelques cas ont été signalés depuis. Le SOR n'est pas considéré comme une réaction allergique.

Il n'existe aucune preuve indiquant que le SOR constitue une réaction préoccupante qui suit l'administration d'un vaccin. Les personnes ayant présenté un SOR, y compris la forme sévère (rougeur oculaire bilatérale, toux, mal de gorge, enrouement, œdème facial), mais sans symptômes touchant les voies respiratoires inférieures, peuvent être revaccinées contre la grippe sans crainte.

Les personnes ayant présenté un SOR accompagné de symptômes touchant les voies respiratoires inférieures (respiration sifflante, oppression thoracique, difficulté à respirer) dans les 24 heures suivant la vaccination, ayant fait une réaction allergique sévère apparente après l'administration d'un vaccin ou ayant présenté d'autres symptômes (constriction de la gorge, difficulté à avaler) qui suscitent des préoccupations quant aux dangers de la revaccination devraient consulter un médecin-hygiéniste ou un autre spécialiste.

### **10. Les personnes allergiques aux œufs devraient-elles recevoir le vaccin contre la grippe saisonnière?**

Tous les vaccins antigrippaux approuvés au Canada sont fabriqués selon un processus de mise en culture dans des œufs de poule et peuvent ainsi contenir une infime quantité de résidus de protéines d'œuf. Le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) conclut que les personnes allergiques aux œufs, qui ne présentent aucune autre contre-indication, peuvent recevoir la dose complète de n'importe quel vaccin sans passer au préalable un test cutané au vaccin. Le vaccin peut être administré dans tout lieu où se fait habituellement la vaccination. Comme pour l'administration de tout vaccin, les vaccinateurs devraient être prêts et avoir en tout temps l'équipement nécessaire pour intervenir en cas d'urgence liée à la vaccination. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le [chapitre sur la grippe du Guide canadien d'immunisation et la Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2020-2021](#).

### **11. Les femmes enceintes devraient-elles recevoir le vaccin antigrippal saisonnier?**

Toutes les femmes enceintes devraient recevoir le vaccin antigrippal saisonnier puisque les preuves démontrent qu'elles présentent des risques élevés de complications liées à l'influenza.

### **12. Le vaccin antigrippal saisonnier est-il sécuritaire pour les mères qui allaitent?**

Le vaccin antigrippal saisonnier est sécuritaire pour les mères qui allaitent.

## **ENTREPOSAGE ET ADMINISTRATION DU VACCIN**

### **13. Comment le vaccin antigrippal saisonnier doit-il être entreposé?**

- Le vaccin doit être conservé à des températures comprises entre 2 °C et 8 °C en tout temps.
- Le vaccin ne doit pas être congelé et doit être à l'abri de la lumière.
- Si le vaccin est exposé à des conditions d'entreposage défavorables, il faut communiquer avec le fabricant d'abord pour obtenir des instructions.
- Tout vaccin inutilisé ou périmé doit être renvoyé au Dépôt central de sérum, à McKesson Canada ou au Matrix Distribution Centre.
- Une attention particulière doit être accordée à la durée de stabilité du vaccin une fois ouvert.

### **14. Pendant combien de temps une fiole peut-elle être utilisée une fois ouverte?**

- Une fiole de FLULAVAL® Tetra doit être utilisée dans les 28 jours suivant la date de son ouverture.
- Une fiole multidose de FLUZONE® Quadrivalent ou de FLUZONE® Haute dose qui a été ouverte et stockée à des températures comprises entre 2 °C et 8 °C peut être utilisée jusqu'à la date d'expiration indiquée sur l'étiquette.

### **15. Peut-on remplir les seringues de vaccin antigrippal saisonnier et les utiliser plus tard?**

Le fabricant ne dispose d'aucune donnée permettant de confirmer que l'immunogénicité du produit sera préservée après une exposition prolongée au plastique de la seringue. Il est également préoccupé par la contamination bactérienne. Par conséquent, le vaccin antigrippal saisonnier devrait être injecté aussitôt que possible après le remplissage de la seringue.

### **16. Comment le vaccin antigrippal saisonnier est-il administré?**

- Le vaccin antigrippal saisonnier est administré par voie intramusculaire.
- Chez les adultes et les enfants de plus d'un an, le site d'injection recommandé est le deltoïde.
- Chez les nourrissons (enfants de moins d'un an), le site d'injection recommandé est la partie antérolatérale de la cuisse.

## 17. Quelles sont la posologie et la fréquence du vaccin antigrippal saisonnier?

En ce qui a trait au vaccin antigrippal quadrivalent (VAQ) administré par voie intramusculaire, la posologie est de 0,5 ml pour tous les groupes d'âge.

### Posologie recommandée du vaccin antigrippal, par âge

Groupe d'âge	Dose	Nombre de doses
9 ans et plus	0,5 ml	1
6 mois à 8 ans*	0,5 ml	1 ou 2*

\* Les enfants âgés d'au moins six mois et de moins de neuf ans qui n'ont jamais été vaccinés contre la grippe saisonnière doivent recevoir deux doses du vaccin antigrippal, à quatre semaines minimum d'intervalle. Les enfants admissibles de moins de neuf ans qui ont reçu une dose ou plus de vaccin contre la grippe saisonnière dans le passé devraient par la suite recevoir une seule dose par saison.

## **IMMUNOGÉNÉICITÉ ET EFFICACITÉ**

### 18. À quel moment après la vaccination la protection se développe-t-elle et combien de temps dure-t-elle?

La protection du vaccin antigrippal saisonnier se développe généralement de 10 à 14 jours après l'immunisation et peut durer six mois ou plus.

## **ADMINISTRATION SIMULTANÉE D'AUTRES VACCINS**

### 19. Est-il possible de recevoir le vaccin antigrippal saisonnier avant ou après avoir donné ou reçu du sang ou des gammaglobulines?

Oui.

### 20. Les vaccins antigrippaux saisonniers, anticoquelucheux pour adultes et antipneumococciques peuvent-ils être administrés en même temps?

Oui, ils peuvent être administrés en même temps, mais il faut utiliser des seringues distinctes et choisir différents sites d'injection. L'immunisation antipneumococcique est recommandée une seule fois, à vie, sauf pour certaines personnes à risque élevé, comme il est énoncé dans le *Guide canadien d'immunisation*. Le vaccin anticoquelucheux devrait être administré pendant l'enfance et l'adolescence, ainsi qu'une fois à l'âge adulte et pendant chaque grossesse, idéalement entre la 27<sup>e</sup> et la 32<sup>e</sup> semaine.

### 21. Peut-on administrer le vaccin antigrippal saisonnier à une personne qui a reçu d'autres vaccins récemment?

Vous pouvez administrer le vaccin antigrippal saisonnier chez une personne qui a récemment reçu d'autres vaccins. Aucun délai ne s'impose entre l'administration du vaccin antigrippal saisonnier et celle d'un autre vaccin, quel qu'il soit.

## **PLUS D'INFORMATION**

### **22. Où puis-je trouver de plus amples renseignements sur le vaccin antigrippal saisonnier?**

Pour de plus amples renseignements sur le vaccin antigrippal, veuillez communiquer avec le bureau de la Santé publique de votre région. Vous pouvez également consulter les ressources suivantes :

- Le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick au [https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/professionnels\\_sante.html](https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/professionnels_sante.html);
- Une déclaration d'un comité consultatif (DCC) – Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) – Chapitre sur la grippe du *Guide canadien d'immunisation* et Déclaration sur la vaccination antigrippale pour la saison 2020-2021 au <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/vaccins-immunisation/guide-canadien-immunisation-declaration-vaccination-antigrippale-2020-2021.html>;
- Le site de l'Association canadienne de santé publique au <https://www.immunize.ca/fr>.

### **23. Quelle méthode de facturation les praticiens doivent-ils utiliser?**

- Les médecins et les infirmières praticiennes doivent consulter le *Manuel des médecins* pour connaître les méthodes de facturation propres à la vaccination antigrippale pour la saison 2020-2021.
- Les sages-femmes doivent se référer au manuel de facturation de l'assurance-maladie des sages-femmes.
- Les demandes de paiement des pharmaciens doivent être présentées selon les consignes du Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick, régime « I ».

### **24. Quelles lignes directrices dois-je respecter pendant la COVID-19?**

- Vous trouverez ci-joint les *Lignes directrices sur l'administration de vaccins contre la grippe en présence de la COVID-19 pour le Nouveau-Brunswick*, qui ont été élaborées par l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) en consultation avec le Comité canadien d'immunisation et le Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) et qui ont été adaptées pour le Nouveau-Brunswick.
- Veuillez noter que les « [Lignes directrices sur l'administration de vaccins contre la grippe en présence de la COVID-19](#) » de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) sont désormais disponibles en ligne.